Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 27 (1891)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS
XXVIIe Année

15 Aout 1891
No 16

L'ÉDUCATEUR

ORGANE
DE LA
SOCIETE PEDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : **Partie générale : La pédagogie des travaux manuels. L'histoire racontée aux petits (fin). La circulaire ministérielle du 27 avril 1891 sur l'orthographe dans l'enseignement (fin). — Chronique scolaire : Fribourg. Neuchâtel — Exercices scolaires : Préparation d'un morceau du livre de lecture. — Bibliographie.**

PARTIE GÉNÉRALE

La pédagogie des travaux manuels

Conférence faite au 7e cours normal de travaux manuels à la Chaux-de-Fonds

L'enseignement des travaux manuels est discuté dans le canton de Neuchâtel depuis une dizaine d'années environ, mais ce n'est guère que maintenant que l'on commence à comprendre le rôle qu'il doit jouer et le but qu'il doit atteindre. Ce ne sont pas des hommes d'école qui ont posé la question chez nous, mais des hommes d'Etat, des publicistes, des industriels, qui voyaient dans ce nouvel enseignement, non pas un complément indispensable des disciplines de l'école populaire et de l'éducation intégrale, mais un moyen de relever nos industries, mises en péril par la concurrence étrangère toujours plus redoutable. On se disait que quand les garçons (on ne s'inquiétait pas des filles, ce qui prouve bien qu'on ne travaillait pas à une œuvre d'éducation) auraient appris à l'école à manier les premiers outils à l'aide desquels on façonne le carton, et surtout le bois et le métal, les apprentissages industriels seraient facilités et conduiraient nos ouvriers bien plus loin que maintenant sur la voie de l'habileté, du goût, de la perfection de la main-d'œuvre, et l'on exprimait l'intention de faire de l'enseignement professionnel. Dans un rapport officiel de 1883, nous formulions la nouvelle doctrine en disant : « Il ne suffira plus que l'école munisse l'enfant des connaissances nécessaires pour apprendre n'importe quel métier, il faudra qu'elle le prépare spécialement pour son métier; suivant le point où l'on

s'arrêtera sur cette voie, on fera une évolution ou une révolution. Il y a là une appréciation discutable du but de l'instruction primaire. » Pour nous, nous n'admettions pas le rôle que l'on voulait faire jouer à l'école ; nous estimions que lui demander de former des artisans, et non plus des hommes, dans le sens antique et toujours actuel du mot, c'était l'amoindrir, c'était la tuer même, car c'était lui enlever son idéal, sans lequel nul individu, nulle institution ne peut vivre.

Une fois passé le moment de détresse causé par la constatation de notre infériorité dans plusieurs branches de l'industrie, on est revenu à une appréciation plus juste de la réforme à accomplir, et l'on a préconisé l'enseignement du travail manuel comme un moyen de remettre les métiers en honneur dans nos populations trop portées à se jeter dans les carrières dites libérales et à encombrer les administrations privées et publiques. Nous pensions aussi que si le travail manuel à l'école pouvait donner aux jeunes gens de notre pays, et plus particulièrement de notre canton, le goût de certaines professions rémunératrices et stables, mais qui demandent beaucoup de main-d'œuvre et que pour cette raison nous dédaignons et abandonnons à d'autres plus sages, si par là nous arrivions à convaincre nos enfants de cette vérité qu'il n'y a pas de sots métiers, l'idée nouvelle gagnerait certainement des partisans.

Mais cette manière d'envisager la question n'est pas encore la vraie, car elle est inspirée par un esprit d'utilitarisme qui, à notre avis, ne doit pas franchir le seuil de l'école. L'école primaire doit développer toutes les facultés de l'enfant, mais sans préoccupation de sa vocation future ; il lui appartient de faire de la pédagogie, et non de l'enseignement professionnel. C'est la notion admise maintenant, c'est celle qui a inspiré les lois scolaires de Genève, de Vaud et de Neuchâtel ; et pour nous c'est la seule vraie, et par conséquent la seule admissible. Il n'est donc plus question d'enseignement professionnel, terme pompeux remplacé par celui plus modeste et plus exact d'enseignement du travail manuel. Voyons donc rapidement à ce point de vue spécial comment les principaux peuples et les grands pédagogues ont compris l'organisation de l'école ; nous examinerons ensuite sur quels principes doit être fondé l'enseignement des travaux manuels.

L'homme est une intelligence servie par des organes. Si les organes ne possèdent pas la force et la souplesse voulues, l'intelligence se trouve annihilée ou amoindrie ; si la culture intellectuelle est négligée, le travail corporel se réduit à des mouvements purement mécaniques. Mais on remarque rarement dans la vie des peuples le développement simultané, la marche parallèle de ces deux éducations ; la prédominance de l'une ou de l'autre rompt presque toujours l'équilibre nécessaire.

Ce n'est que lentement, successivement, grâce aux progrès

accomplis par l'anatomie et l'hygiène, grâce aussi à la disparition d'anciens préjugés, qu'une plus juste répartition des soins corporels et intellectuels a eu lieu.

Chez les Athéniens, la culture de l'esprit et celle du corps furent portées à un haut degré et jouissaient d'une estime égale. A côté des écoles de grammaire et de musique, qui comprenaient un programme d'études fort étendu, s'élevait la palestre où le maniement des haltères, le lancement du disque et du javelot, la lutte, le saut et la course étaient en honneur. Plutarque nous apprend que Solon exhorta les Athéniens à cultiver l'industrie et les arts, et qu'une disposition de la loi dispensait un fils de nourrir son père lorsque celui-ci avait négligé de lui faire apprendre un métier.

On ne trouve pas chez les Spartiates cet idéal d'une culture harmonique. L'enseignement de quelques chants était, en général, tout ce que l'on accordait aux besoins intellectuels. Parmi les Lacédémoniens, peu savaient lire et écrire. Tout leur temps était consacré à des exercices physiques et à des actes capables de développer, chez l'enfant et chez l'adolescent, un caractère ferme, un esprit hardi, le stoïcisme dans la douleur, l'indifférence dans les revers. La lutte, la chasse, les marches forcées, les danses, la gymnastique, étaient les seules occupations auxquelles ils attachaient quelque prix. Quant aux professions manuelles, Lycurgue les avait interdites aux Spartiates. Les ilotes seuls cultivaient la terre ou exerçaient un art mécanique.

Chez les Romains, le développement intellectuel n'était plus réglementé par l'Etat; le chef de famille faisait donner à ses enfants l'instruction comme il l'entendait. Malgré la liberté laissée à l'initiative privée, l'éducation était donnée selon certaines règles uniformes. L'enseignement comprenait trois degrés, représentés chacun par un maître spécial : le *litterator*, qui apprenait la lecture à ses élèves; le grammairien, qui ornait leur intelligence de connaissances variées; le rhéteur, qui leur enseignait les règles de l'éloquence. Peu de jeunes gens arrivaient au second et au troisième degré. Quant à l'éducation physique, elle avait pour but unique de leur faire acquérir la force et l'adresse nécessaires au guerrier. Nous en sommes encore là en Suisse. Au champ de Mars, les jeunes Romains s'habituaient à manier l'épée, à lancer le javelot, à sauter, à courir, à supporter les fatigues de la marche, à exécuter les différents travaux stratégiques. Les conquêtes surprenantes des Romains, et l'organisation militaire plus complète sous le gouvernement des Césars, donnèrent à cette activité physique un autre caractère. Les opérations propres aux légions furent seules en honneur; l'entraînement qui avait produit de si vigoureux guerriers fut abandonné; la lutte, la gymnastique devinrent l'apanage des athlètes et des lutteurs de profession; les métiers et les travaux manuels étaient exercés par les esclaves.

Ces habitudes devaient déteindre sur les peuples que Rome avait soumis à sa domination : les Gallo-Francs n'estimaient guère que le courage et l'adresse qui leur assuraient la victoire dans les combats ; ils ne s'adonnaient à la chasse et à la pêche que pressés par la nécessité. Les efforts de Charlemagne pour faire apprécier l'étude des lettres n'eurent qu'un avantage : celui de créer des centres où le culte des lettres était conservé. Les exercices équestres, les tournois, les parties de chasse, les entreprises guerrières, étaient les seules occupations jouissant de l'estime générale. Le travail des mains, l'industrie domestique, la culture de la terre, étaient réservés aux vilains, aux manants et aux serfs.

L'affaiblissement progressif de la puissance féodale et la disparition définitive de cette influence au quinzième siècle, changèrent les habitudes de la nation. L'éducation exclusivement physique devint exclusivement intellectuelle. Autour des cathédrales, à côté des églises, dans le sein des monastères, furent établies des écoles où les enfants, soustraits à une ignorance complète, se trouvaient soumis à une éducation tronquée. L'instruction donnée ne s'adressait qu'à la mémoire : la culture du jugement et les soins corporels étaient également négligés.

Avouons-le franchement : nous sortons à peine de cette période du moyen âge, tellement le mode d'enseignement qui la caractérise a marqué profondément son empreinte sur les esprits. Et pourtant Rabelais déjà s'élève contre les idées erronées qui avaient cours de son temps. Il veut que son élève se livre au travail manuel et acquière la connaissance des procédés techniques des arts et métiers : Gargantua, pour fortifier ses muscles, doit monter à cheval, faire des armes, nager, courir ; mais il ne dédaigne pas d'autres exercices, et « quand l'air était pluvieux, il s'ébattait à boteler du foin, à fendre et à scier du bois et à battre les gerbes en la grange. » En outre, son précepteur le conduit dans les ateliers pour le familiariser avec les procédés industriels.

Un peu plus tard, Montaigne condamne l'*éducation livresque*, et s'attache à démontrer la nécessité de développer le jugement en permettant à l'enfant d'examiner toute chose, « un bâtiment, une fontaine, un homme »; il veut l'empêcher de s'étioler sous le fardeau d'une instruction purement théorique et capable seulement de rendre la tête « bien pleine » au lieu de la rendre « bien faite. »

« Comme les plantes s'étouffent de trop d'humeur et les lampes de trop d'huile, aussi fait l'action de l'esprit par trop d'étude et de matière », dit-il dans une de ses originales comparaisons. Mais la culture des facultés intellectuelles ne lui suffit pas, il réclame aussi pour l'élève l'éducation physique : « ce n'est pas assez de lui raidir l'âme, il lui faut aussi raidir les muscles » ; lit-on au chapitre de l'*Institution des enfants*.

Locke, qui était de complexion faible, et à qui un protecteur et ami, lord Ashley, avait confié l'éducation d'un fils délicat de santé, se trouva par là même obligé d'attacher dans son système d'éducation une importance spéciale à la santé du corps comme à celle de l'esprit. Il sent vivement l'importance du travail manuel, seul capable de réaliser chez l'homme l'équilibre de l'être physique et de l'être intellectuel; et il ne veut pas que son élève soit privé des avantages qui résultent d'un exercice normal des muscles et de la main. « Je n'ai prétendu élever, dit-il, qu'un gentilhomme dont la condition ne paraît pas compatible avec un métier; et cependant je n'hésite pas à le dire : je voudrais que mon gentilhomme apprît un métier manuel; je voudrais même qu'il en sût deux ou trois, mais un particulièrement... Les arts manuels ont pour résultat non seulement d'accroître notre dextérité et notre adresse, mais aussi de fortifier notre santé, surtout ceux auxquels on travaille en plein air. Dans ces occupations-là, par conséquent, la santé et l'habileté progressent conjointement (tandis que les études sédentaires ne contribuent en rien à la santé), et l'on peut en choisir quelques-unes pour en faire les récréations d'un enfant dont l'affaire principale est l'étude des livres... Je proposerai donc une de ces deux choses ou plutôt les deux à la fois : d'abord le jardinage ou l'agriculture en général, ensuite le travail sur bois, à la façon d'un charpentier, d'un menuisier ou d'un tourneur. Ce que je demande surtout à ces occupations, c'est qu'elles divertissent mon élève, par un exercice manuel, utile et sain, de ses autres pensées et de ses affaires plus sérieuses. Et qu'on ne s'imagine pas que je commets une méprise lorsque je donne le nom de divertissement et de récréation à ces arts manuels et à tous les autres exercices du même genre, car la récréation consiste, non à rester sans rien faire, mais à soulager par la variété de l'exercice l'organe fatigué... Aux arts que j'ai mentionnés peuvent être ajoutés l'art de préparer des parfums (ce qui ne s'explique guère) le vernissage, la gravure et plusieurs sortes d'ouvrages en fer, en cuivre ou en argent. Si, comme il arrive le plus souvent, notre jeune gentilhomme passe une partie considérable de son temps dans une grande ville, on pourra lui apprendre à tailler, à polir, à enchâsser des pierres précieuses, ou l'occuper à polir et à préparer des verres de lunettes. Parmi tant d'arts manuels si ingénieux, il est impossible qu'il ne s'en rencontre pas quelqu'un qui lui plaise et qui le charme, à moins qu'il ne soit paresseux ou débauché; et il ne saurait l'être si son éducation a été bien conduite. »

En Allemagne, Luther, qui disait : « Si je n'étais ministre de l'Evangile, je voudrais être maître d'école; encore ne sais-je lequel vaut le mieux », réforma l'éducation comme il réforma l'Eglise. Il ne pouvait échapper à ce grand esprit que l'enseignement, tel qu'on le donnait de son temps, était irrationnel, et il ne

voulait plus de ces écoles où l'on pâlissait sur les grammaires jusqu'à l'âge de vingt ou trente ans. « Mon opinion, écrit-il, est que les enfants aillent chaque jour une heure ou deux à ces écoles, et qu'ils passent le reste du temps à s'aider à la maison ou à apprendre un métier, soit à tous les deux à la fois. » Il était grand partisan des exercices corporels. Mais son initiative n'eut pas de succès. Il faut venir jusqu'à Basedow, le fondateur du *Philanthropinum* de Dessau, pour trouver l'éducation physique méthodiquement pratiquée ; il lui a assuré, dans l'éducation générale, une place qu'on ne pourra plus jamais lui contester. Il ne lui suffisait pas de fortifier et d'assouplir ses élèves par des promenades et des courses, par des exercices de gymnastique, de natation et de patinage ; à côté de l'enseignement scientifique il mettait l'enseignement de l'atelier, auquel il consacrait deux heures par jour. Les élèves étaient exercés aux travaux des champs et du jardin, comme à ceux du cartonnier, du menuisier, du tourneur. Basedow cherchait dans ces exercices un contrepoids aux travaux intellectuels. Lorsque son œuvre tomba, les maîtres du *Philanthropinum* se dispersèrent dans toute l'Allemagne et répandirent partout la bonne semence. Depuis lors tous les pédagogues ont proclamé l'enseignement du travail manuel nécessaire au développement harmonique de la jeunesse ; mais sauf dans quelques établissements privés, ce qui était reconnu juste en théorie n'était suivi d'aucune application pratique. Il faut faire une exception cependant pour les jardins d'enfants, dus au génie de Frœbel, et que l'on a ouverts partout, mais en se méprenant singulièrement parfois sur l'esprit et les principes de cette utile et bienfaisante institution.

Quant à Pestalozzi, dont nous ne pouvons pas taire le nom en semblable sujet, on sait qu'à Neuhof il faisait faire à ses élèves de l'agriculture en été, du travail manuel en hiver ; il a introduit cet enseignement dans un grand nombre de maisons de discipline et de bienfaisance, mais sans y attacher une vertu éducatrice ; c'était une préparation au travail professionnel.

Tout en copiant Locke, Rousseau s'est placé à un point de vue différent de celui du philosophe anglais. Emile apprendra un métier, et ce métier sera celui de menuisier, auquel Locke avait déjà donné la préférence. Mais il ne s'agit plus de fortifier les muscles, d'exercer l'œil et la main, de donner un emploi agréable et sain aux heures de loisir : « Emile, dont le corps est vigoureux et endurci à la fatigue, a déjà les organes justes et bien exercés ; toute la mécanique des arts lui est déjà connue ». Rousseau a d'autres visées : fils d'artisan, il veut glorifier, dans le travail manuel, « l'occupation qui rapproche le plus l'homme de l'état de nature » ; ennemi des riches et des grands, il veut troubler leur quiétude en les menaçant des retours imprévus de la fortune et leur montre l'apprentissage d'un métier comme le seul refuge assuré contre l'adversité possible.

« Vous vous fiez, s'écrie-t-il, à l'ordre actuel de la société, sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables, et qu'il est impossible de prévoir ni de prévenir celle qui peut regarder vos enfants. Le grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet; les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez compter d'en être exempt? Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. Qui peut vous répondre de ce que vous deviendrez alors?... De toutes les conditions, la plus indépendante de la fortune et des hommes est celle de l'artisan. L'artisan ne dépend que de son travail, il est libre... Je dis à Emile : cultive l'héritage de tes pères. Mais si tu perds cet héritage, ou si tu n'en as point, que faire? Apprends un métier.

« Un métier à mon fils! mon fils artisan! Monsieur, y pensez-vous? — J'y pense mieux que vous, Madame, qui voulez le réduire à ne pouvoir être jamais qu'un lord, un marquis, un prince, et peut-être un jour, moins que rien; moi, je veux lui donner un rang qu'il ne puisse perdre, un rang qui l'honore dans tous les temps; je veux l'élever à l'état d'homme, et, quoi que vous en puissiez dire, il aura moins d'égaux à ce titre qu'à tous ceux qu'il tiendra de vous. »

Ces déclamations n'avaient pas grande portée et ne recouvraient pas une pensée bien philosophique.

De plus en plus, l'idée de la dignité du travail manuel gagnait du terrain et s'imposait à l'opinion. Dans l'*Encyclopédie*, une place d'honneur fut faite aux arts et métiers, et Diderot put dire : « Rendons enfin aux artistes (c'est-à-dire aux travailleurs manuels) la justice qui leur est due. Les arts libéraux se sont asssez chantés eux-mêmes; ils pourraient employer maintenant ce qu'ils ont de voix à célébrer les arts mécaniques. C'est aux arts libéraux à tirer les arts mécaniques de l'avilissement où le préjugé les a maintenus si longtemps. Les artisans se sont crus méprisables parce qu'on les a méprisés : apprenons leur à mieux penser d'eux-mêmes »

Disons, pour abréger cet exposé historique, qu'en vertu d'un décret de la Convention une partie du temps destiné aux écoles devait être employé « à des ouvrages manuels de différentes espèces, utiles et communes ». Enfin l'enseignement du travail manuel fut rendu obligatoire en France par la loi scolaire du 28 mars 1882.

(A suivre.) Ed. Clerc.

L'histoire racontée aux petits

(FIN)

L'histoire était terminée depuis un moment déjà, et les quatre pinsons qui l'avaient écoutée d'un bout à l'autre avec beaucoup d'attention, gardaient toujours le silence. — « Ce récit vous a rendus sérieux, mes amis, dit

le grand-père. Je désire savoir ce que vous en pensez, et je puis maintenant répondre à vos questions. — Oh! dites-moi, grand-père, demanda aussitôt Mignonne, y a-t-il des rois dans le pays que nous habitons? — Non. — Alors je n'ai plus peur; j'ai cru que je n'oserais, désormais, jamais chanter de crainte d'être entendue d'un roi! — Moi aussi, dit Becquette, j'ai tremblé en pensant qu'il pourrait y en avoir un. Puisque personne n'ose dire non, quand le roi a dit oui, nous aurions pu voir d'affreuses choses. — Qu'auriez-vous eu à craindre, puisque vous mangez surtout des insectes, dit tranquillement le grand-père. — C'est vrai, reprit Becquette, mais cependant, si au lieu d'un roi aimant beaucoup les cerises, nous en avions un aimant beaucoup les omelettes, il enverrait certainement ses serviteurs dans tous nos nids. On dit que nos œufs sont excellents. — Ils sont trop petits. Ce sont les poules qui fournissent, même aux rois, des œufs pour les omelettes. — Pauvres poules! dit Mignonne, il paraît qu'en échange de leur nourriture, on ne leur permet de couver qu'une fois par an, souvent pas même une fois. — Oui, dit le grand-père, elles ne sont pas libres comme vous!

Trill et Vocal n'avaient encore rien dit et songeaient toujours sérieusement à l'histoire du roi de Prusse.

Le premier, relevant enfin sa jolie tête grise, regarda le grand-père et lui demanda : « N'y a-t-il jamais eu de rois dans ce pays? — Autrefois, les rois des pays qui nous entourent ont été maîtres chez nous, mais on les a tous mis à la porte les uns après les autres. — Vous avez dit, grand-père, dit à son tour Vocal, que le roi qui aimait tant les cerises était roi de Prusse, ceux qui étaient roi ici s'appelaient donc rois de Suisse? — Jamais personne ne s'est appelé roi de Suisse. Le pays que nous habitons s'appelait autrefois Helvétie et le jour où il s'est appelé Suisse est un grand jour! — Dites-nous encore cela, grand-père, dirent d'une seule voix tous les pinsons. — Je le veux bien, car c'est toujours pour moi un immense plaisir que de me le rappeler. »

« C'était, je vous l'ai dit, il a y très longtemps, ma vieille cervelle ne pourrait compter combien de fois les cerises ont mûri depuis lors. Cependant, je ne crois pas me tromper en disant qu'il y a six fois ce que les hommes appellent un siècle. Le maître qui régnait alors sur notre pays était empereur d'Allemagne. — Un empereur, est-ce un roi? demanda Mignonne. — Oui, un très puissant roi. Cet empereur s'appelait Albert de Habsburg. Il ne demeurait pas dans ce pays, mais il y avait envoyé de méchants serviteurs qu'on appelait baillis, pour gouverner tous les habitants. Il y en avait deux surtout dont j'ai retenu les noms terribles. Ce sont : Gessler et Landenberg. Ces méchants et injustes baillis traitaient cruellement tout le monde. Les petits enfants pleuraient bien souvent, car leur papa allait en prison sans avoir fait rien de mauvais.

« Les mamans aussi étaient bien malheureuses! Je ne puis aujourd'hui vous raconter toutes les injustices de ces baillis, ce serait trop long, mais si mon histoire vous intéresse, vous reviendrez une autre fois et je vous dirai leurs cruautés.

« Voyant pleurer tant de gens, trois hommes, bons et courageux, se réunirent comme nous sommes réunis, non pas sur un arbre, les hommes n'ont jamais eu d'ailes, mais dans une prairie située au bord d'un lac profond, le lac d'Uri, qui est une partie d'un grand lac appelé lac des Quatre-Cantons. Ils y arrivèrent sans bruit, et très heureusement à un moment où la lune se cachait derrière les nuages. Si on les eût aperçus ils auraient été jetés dans une noire prison. Après s'être assurés qu'ils n'avaient pour témoins que le lac et les rochers, là tous trois, debout, ils unirent leurs mains gauches et levèrent leur droite vers le ciel. L'union de ces mains signifiait : Nous n'aurons désormais qu'une volonté pour chasser tout maître de chez nous.

« Les mains levées montraient la demeure du seul roi qu'ils voulaient servir.

« Que ç'aurait été beau, n'est-il pas vrai, de voir ces trois hommes unissant leur volonté et leur cœur pour sauver leur pays du malheur? Aussi dit-

on que lorsqu'en cet endroit on prononce leurs noms : Arnold, Werner, Walther, le lac les redit aux rochers.

« — Cette prairie existe-t-elle encore? demandèrent à la fois tous les pinsons. — Certainement et elle existera toujours, j'espère : c'est le Grütli. — Qu'ils sont heureux, les pinsons qui y bâtissent leur nid, dit Mignonne. — Pas plus que nous, car depuis cette nuit-là toutes les prairies de notre pays ont su ce que signifie le mot de liberté. Essayez de le chanter ce nom, même très bas, vous verrez que tous les échos de notre pays le crieront tout haut.

« Que veut dire ce mot? demanda Becquette. — Il signifie que tous maintenant ont le droit de dire tout haut ce qu'ils pensent tout bas et de faire ce qu'ils croient être bon en ne consultant pour cela que la loi du seul roi qu'ils ont déclaré vouloir servir. — Et si quelqu'un maintenant venait pour les en empêcher? dit Vocal. — Ils ne réussiraient pas, car les Suisses ont une devise qui garde leur liberté et la gardera toujours tant qu'ils la comprendront bien. — La connaissez-vous, grand-père? demanda Trill. — Sans doute, écoutez-la pour la retenir toujours : *Tous pour un, un pour tous.*

« Je crois comprendre ce qu'elle signifie, dit Trill. C'est, je pense, pour les hommes comme pour les oiseaux, et je sens bien que si quelque méchant venait ici pour prendre l'un de nous et le mettre en cage, nous ne serions qu'un cœur pour essayer de l'en empêcher. — Et, ajouta Vocal, si la vie de l'un de nous était nécessaire pour sauver tous les autres, celui-là donnerait bien vite jusqu'à sa dernière plume. — Oui, dit Mignonne à Trill, si tu devais ainsi donner ta vie, j'en aurais une grande douleur, mais je ne t'arrêterais pas ! — Et toi, que ferais-tu? demanda Vocal à Becquette. — Je n'avais jamais songé à cela jusqu'à aujourd'hui, mais maintenant je sens que si pareille chose arrivait, et que notre nid fût sans petits, je voudrais mourir avec toi! »

Afin de changer ces tristes pensées le grand-père reprit : « Les Suisses ont bien des fois montré qu'ils comprennent ainsi leur devise. Mais on dit que si, souvent, ils ont risqué de perdre leur liberté, cela n'est jamais arrivé parce que, dans tout danger, ils ont toujours levé les mains en haut. — Grand-père, vous ne nous dites pas vers qui ils levaient ainsi les mains, dit Vocal. — C'est que je ne sais pas son nom; cependant bien que je ne sois qu'un pauvre passereau, je sens que quelqu'un me garde, moi, si faible et si petit dans ce grand monde, et ce quelqu'un, ce doit être celui dont je ne sais pas le nom.

« Mais il faut que j'achève mon récit et que je vous dise que depuis la nuit où Werner Stauffacher, Walther Fürst et Arnold de Melchthal se sont donné la main au Grütli, depuis cette nuit, dis-je, les baillis ont été chassés les uns après les autres. Le jour où le dernier disparut fut un jour de grande fête. On fit des feux de joie sur toutes les montagnes. — Des feux d'artifice, vous voulez dire, grand-père? dit Mignonne. — Non, car je crois qu'il n'y en avait pas dans ce temps-là. Ces feux étaient sans doute des feux de vieux sapins qui flambaient joyeusement, car depuis bien longtemps, du haut de leur montagne, ils regardaient avec tristesse les châteaux-forts des cruels baillis.

« Enfin, peu d'années après, une toute petite partie de notre pays, ce qu'on appelle un canton, le canton de Schwytz donna son nom à tous les autres cantons. Schwytz est un nom allemand, qu'en français on dit Suisse. Ce canton leur a donné aussi, pour toujours, non seulement son nom, mais son drapeau, puisque dès lors le drapeau rouge avec la croix blanche est devenu le drapeau fédéral!

« Maintenant, mes amis, ajouta le grand-père, voici bientôt l'heure des étoiles, il faut nous quitter. A une autre fois ce que je sais encore de notre cher pays.

— Oh! grand-père, comme cette histoire est plus belle que celle du roi de Prusse. Merci, dit-on de toutes parts, merci de nous l'avoir racontée. Ne craignez pas que nous l'oubliions jamais! »

Trill et Mignonne reprirent le chemin de la forêt. La pluie tombait toujours, mais ils ne la sentaient pas tant leur petit cœur d'oiseau était réchauffé par le dernier récit du grand-père.

Avant de s'endormir, ils chantèrent doucement le nom de liberté. — Liberté ! redit bien haut, l'écho au fond du bois.

A. VUAGNAT,
inspectrice des classes enfantines du canton de Neuchâtel.

La circulaire ministérielle du 27 avril 1891 sur l'orthographe dans l'enseignement

(FIN)

3. FORMATION ET EMPLOI DU PLURIEL

La circulaire permet d'écrire *des genous* comme *des verrous*, etc. Elle autorise galement l'*s* du pluriel à la fin de *tous* les noms d'origine étrangère: *des allégros* comme *des solos*, des *exéats* comme des *accessits*, etc.

Il est aussi logique de mettre que de ne pas mettre d'*s* au pluriel des noms propres, sans faire aucune distinction de sens. La distinction qu'établissent nos grammaires ne remonte qu'au XVIIIe siècle. Racine écrit: « Corneille comparable aux Eschyles, aux Sophocles, aux Euripides. »

Rien ne justifie l'omission systématique du signe du pluriel après *vingt* et *cent* lorsque ces mots sont suivis d'un autre nombre. On peut écrire *quatre-vingts-deux* comme *quatre-vingts*.

On doit pouvoir mettre les compléments au singulier ou au pluriel toutes les fois qu'il y a une double interprétation possible : *des habits d'homme* ou *d'hommes* (pour un homme ou comme en portent les hommes), *de la gelée de groseille* ou *de groseilles*, etc.

Aucune raison sérieuse ne peut empêcher d'écrire « des habits *bleux* » comme « les textes *hébreux* ».

4. ACCORD DE L'ADJECTIF

La circulaire autorise l'accord de *demi* et de *nu*, quelle que soit la place de ces mots. Il faut y joindre les adjectifs *feu* et *fort*, *feue la reine* comme *la feue reine*, « elle se fait *forte* » comme « elle se fait *belle* ».

L'adverbe *tout* doit s'accorder, devant un adjectif singulier, aussi bien quand l'adjectif commence par une voyelle que lorsqu'il commence par une consonne : *toute entière* comme *toute pleine*.

5. VERBES

Les verbes *coudre* et *moudre* sont absolument semblables à *absoudre* et à *résoudre*. Rien n'empêche donc d'écrire: « je cous, il cout, je mous, il mout. »

La circulaire fait remarquer qu'on écrit *collège* après avoir écrit *collége*. Cette remarque doit évidemment s'interpréter dans ce sens, qu'il est logique d'écrire avec un accent grave les *e* qui ont le son ouvert. Concluons qu'on peut écrire par *è*, au futur et au conditionnel, les verbes qui ont déjà cet *è* au singulier de l'indicatif présent : je *protègerai* comme je *protège*.

Il est tout à fait illogique d'écrire *je meus* autrement que *je veux*, *je peux*.

Les fameuses règles du participe passé rentrent évidemment dans ces « règles fondées sur des distinctions que les grammairiens jugeaient décisives, que la philologie moderne, plus respectueuse de l'histoire même de la langue, ne confirme qu'avec beaucoup de restrictions. » Tous les philologues sont aujourd'hui d'accord pour admettre qu'on doit laisser la liberté complète de l'accord sans aucune distinction : 1° pour les participes *coûté* et *va-*

lu ; 2° quand le complément est le pronom *en* [1]), 3° quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition (je les ai vu *ou* vus venir). On peut aussi faire accorder librement le participe avec le collectif « le peu » ou avec son complément, *quel que soit le sens :* « le peu d'ardeur que vous avez *montré* ou *montrée* ».

6. Consonnes doubles

La circulaire admet implicitement qu'on ne redouble pas la consonne (sauf l'*s* naturellement) dans le formation du féminin, et qu'on puisse écrire *chate* comme *rate*, *paysane* comme *courtisane*, *pâlote* comme *manchote*, *sujète* comme *discrète*, etc.

7. L'orthographe dans l'enseignement secondaire

M. le ministre de l'instruction publique dit qu'il faut « tenir compte de l'âge des élèves. » Est-ce à dire que les graphies autorisées par la circulaire doivent être interdites à un certain âge? Assurément non. Mais, quand l'esprit de l'élève se développe, on peut introduire dans les exercices grammaticaux, — en évitant toujours les subtilités, — des difficultés de langue que l'on doit soigneusement écarter des études élémentaires. Quant aux latitudes dans l'orthographe des mots, loin de les restreindre dans l'enseignement secondaire, on devrait bien plutôt les étendre. L'élève peut ne pas ignorer que des linguistes dont il connaît bien les noms, dont il a les ouvrages entre les mains, MM. Michel Bréal, Marty-Laveaux, Louis Havet, Charles Lebaigue, Ferdinand Brunot, etc., se sont entendus pour adopter une réforme orthographique dont les deux points principaux sont les suivants :

1. Substitution de l'*s* à l'*x* final valant l'*s*, ce qui a le triple avantage de conserver la graphie latine et celle du vieux français et de noter exactement la prononciation actuelle en liaison : latin *caballus*, vieux français *chevaus*, prononciation actuelle *chevaus-ardents*.

2. Rétablissement de la flexion régulière *t* (conforme à l'histoire de la langue et à la prononciation) à la 3e personne sing. de l'indicatif présent de tous les verbes en *re* et *oir : il s'assiet, il prent.*

Supposons qu'un élève de l'enseignement secondaire, mis au courant de cette réforme par son professeur, l'applique lui-même dans un devoir ou dans un examen. Faudra-t-il lui compter comme fautes des graphies que l'on peut lire depuis un an au-dessus de la signature de M. Michel Bréal et de M. Marty-Laveaux ? La réponse n'est pas douteuse.

Nous n'avons signalé qu'une partie des applications possibles de la circulaire du 27 avril. On ne connaîtra qu'à l'usage toute l'étendue de ce bienfait. Il n'était que temps d'enlever à notre siècle le fâcheux renom qui menaçait de lui rester, d'avoir été par excellence et jusqu'au bout le siècle du fétichisme orthographique. Si encore notre culte s'était adressé à une orthographe logique, bien réglée, respectueuse de l'histoire de la langue ! Mais c'était précisément le contraire. L'idole que nous adorions n'était pas un beau marbre bien taillé, c'était le plus grossier assemblage des pièces et des matières les plus disparates. On ne voudra pas croire au siècle prochain que nous ayons été astreints à des exercices réitérés pour apprendre la règle et les exceptions du redoublement des consonnes au féminin, pour arriver à écrire *tutelle* avec deux *l*, *clientèle* et *tutélaire* avec une seule. Sans doute, l'orthographe ne va pas devenir rationnelle du jour au lendemain. Mais c'est un progrès considérable que de reconnaître qu'elle ne l'est pas encore, et de la remettre à la place modeste qu'elle occupait dans les siècles précédents, avant le coup de fortune extraordinaire qui l'a portée au premier rang des connaissances requises. L'étude de la langue doit gagner tout ce que perdra celle des minuties orthographiques.

Léon Clédat, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon,
directeur de la *Revue de Philologie française*.

[1]) Dans ce cas il vaut mieux ne jamais faire l'accord, car on ne le fait pas quand le féminin se prononce autrement que le masculin. On ne dit jamais « combien j'en ai *prises !* »

CHRONIQUE SCOLAIRE

FRIBOURG

Si une chronique scolaire cantonale avait le don d'instruire beaucoup les lecteurs d'un journal pédagogique, il vaudrait certes la peine de multiplier toutes les correspondances, car alors le rédacteur en chef pourrait se croiser les bras et laisser faire. Mais telle n'est pas, croyons-nous, l'exacte réalité. Au reste, les chroniques vulgaires aussi bien que les polémiques ne sont pas de mise dans une revue pédagogique. Ce sont les réflexions que nous faisons tout naturellement en lisant, dans l'avant-dernier nº de l'*Educateur*, la *Variété poétique*, où l'honorable M. L. L. relève très vivement quelques vers malheureux qu'un instituteur fribourgeois avait adressés au *Bulletin pédagogique*. Nous n'avons pas été le seul à regretter que notre collaborateur n'ait pas cru devoir remarquer que notre poète faisait allusion, non à l'*Educateur* d'aujourd'hui, mais à des faits antérieurs et auxquels personne ne pense plus. Grâce à Dieu, ces vieilles polémiques sont éteintes et il ne faudrait pas les ressusciter, surtout par une interprétation erronée d'une *Variété poétique*, quelque mal inspirée qu'elle puisse paraître.

Cela dit, permettez que je vous parle des questions mises à l'étude et discutées lors de la dernière réunion cantonale du corps enseignant, tenue à Fribourg le 9 juillet écoulé.

Le premier sujet traité était ainsi conçu : *De l'importance de l'instruction civique à l'école primaire et de l'enseignement de cette branche.*

Assurément cette question n'est pas nouvelle, et personne ne chercherait à rabaisser son importance, même à l'école populaire. Nous pouvons dire, sans exagération, que le rapporteur, M. Rosset, a présenté un travail bien pensé et bien écrit, et renfermant des aperçus nouveaux et intéressants, comme aussi des observations pratiques et pleines d'actualité. Dans l'enseignement de l'instruction civique, on s'inspirera surtout des principes que voici :

a) Procédons du connu à l'inconnu, et pour cela adoptons la marche suivante : la famille, l'école, la commune, la paroisse, le district, le canton, la Confédération.

b) Les leçons doivent revêtir une forme concrète ; adressons-nous à l'intelligence avant de solliciter le secours de la mémoire.

c) La méthode socratique est la meilleure pour les élèves du cours moyen.

d) Au cours supérieur, suivons la méthode expositive ; servons-nous d'un manuel sans exiger le mot à mot du texte.

e) Procédons par analogie ; des tableaux synoptiques amèneront l'élève à comprendre notre organisation politique.

f) Tenons nos élèves en garde contre toute récrimination au sujet des dépenses, des impôts et d'autres exigences de l'Etat.

g) Gravons profondément dans leur cœur l'amour de la patrie, l'esprit de dévouement, le respect des autorités.

h) Quelques exercices pratiques faits en classe feront mieux comprendre les principaux termes abstraits employés dans la vie pratique.

i) Mettons à profit tous les faits qui peuvent former le jugement du jeune homme, lui donner la signification des principaux termes de jurisprudence, etc.

j) La prudence impose au maître de ne se faire, dans cet enseignement l'apôtre d'aucun parti politique.

En second lieu, le livre du degré moyen pour nos écoles primaires contient tout ce qu'il est nécessaire d'enseigner à ce cours.

On désire que le manuel du troisième degré puisse servir également de manuel d'instruction civique dans nos classes primaires. Quant au traité de M. Bourqui, ancien préfet de Morat, il est surtout recommandé aux maîtres ainsi qu'aux écoles secondaires et régionales.

Voilà les principales conclusions du rapport dont nous parlons. Malheureusement, la discussion sur cet important sujet a fini par dévier pour se concentrer sur l'enseignement de l'histoire sainte et sur l'instruction religieuse, et accessoirement sur la question du livre unique pour le degré supérieur de l'école primaire.

La seconde question mise à l'étude était celle-ci : *L'égalité d'humeur. — Comment peut-on l'acquérir et quelle influence peuvent avoir à cet égard l'Ecole normale et les Conférences des instituteurs et des institutrices ?*

On a déjà dit et écrit de fort belles choses sur l'enseignement, sur l'éducation, sur les différentes qualités que tout instituteur doit posséder, et, certes nous ne voudrions nullement suspecter les bonnes intentions de ceux qui nous exposent de si sages théories. Mais lorsqu'on se trouve en face de l'inflexible réalité, — de la pratique comme on dit, — les choses prennent soudain une autre tournure. Chaque jour l'instituteur se trouve en présence de caractères bien différents. Les uns sont doux, sensibles, timides ; c'est généralement le petit nombre. D'autres sont étourdis, endormis ou insouciants. D'autres aussi sont malins, légers, turbulents. D'autres enfin menteurs, gâtés, vicieux même. Et il faut que tous ces enfants, en sortant de l'école, soient doux, affables, obéissants, serviables, francs, généreux, honnêtes et polis. Pour faire acquérir toutes ces précieuses qualités, comme aussi pour combattre les avis contraires, il faut nécessairement que l'instituteur se serve de la discipline et qu'il fasse appel à tous les moyens que lui fournit une bonne et saine pédagogie. Il faut bien l'avouer aussi : de toutes les carrières, la vocation de l'instituteur est bien celle où la bonne humeur est le plus en danger de se perdre. Quoi qu'il en soit de toutes ces réflexions, le rapport sur l'égalité d'humeur a conclu par les principales considérations suivantes :

1° Cette qualité est de la plus haute importance pour l'instituteur ; elle peut suppléer aux avantages physiques et même, jusqu'à un certain point, à un grands fonds de connaissances. Par elle, on peut obtenir :

a) L'autorité : pour avoir de l'empire sur les autres, il faut se posséder soi-même.

b) Le respect : il ne peut être obtenu que par le mérite du caractère et de la vertu.

c) L'affection et la confiance des enfants.

d) L'influence pratique que l'instituteur doit exercer sur ses élèves par l'ascendant de ses exemples.

2° Le tempérament ayant une grande influence sur l'égalité d'humeur, les moyens à prendre pour acquérir cette qualité ne seront pas les mêmes pour chacun. La pitié, la réflexion, l'amour de sa vocation, l'exercice de sa volonté, une discipline bien établie, la préparation journalière des leçons, la lecture de bonnes revues pédagogiques, etc., tels sont les principaux moyens recommandés pour conserver l'égalité d'humeur.

Au cours des propositions individuelles, M. Collaud, instituteur à Fribourg, a donné connaissance d'un projet élaboré par un financier émérite et tendant à la revision de la loi sur la Caisse de retraite des instituteurs. D'après ce projet, notre caisse fournirait au corps enseignant des secours en cas de maladie, des primes d'âge et enfin des pensions de retraite pouvant atteindre le chiffre maximum de 800 fr. Naturellement, de tels résultats ne peuvent pas être obtenus sans faire appel au concours financier de l'Etat et sans demander aux instituteurs des cotisations annuelles plus élevées que celles payées jusqu'à ce jour. Si ce projet sort triomphant des débats parlementaires, il contribuera puissamment à améliorer la situation matérielle du corps enseignant fribourgeois, et à lui faire acquérir rapidement une bonne égalité d'humeur.

A. Perriard.

NEUCHATEL

Examens pour les brevets d'enseignement primaire (fin).

2. Composition.

Brevet de connaissances : Aspirants : Allocution à mes élèves à l'occasion du 1er août (jubilé de la Confédération suisse).

Aspirantes : Bienfaits de l'éducation.

Brevet d'aptitude pédagogique. Dans notre organisation scolaire actuelle qu'est-il laissé à l'initiative de l'instituteur en ce qui concerne : 1° le programme d'enseignement ; 2° l'horaire ; 3° les movens d'enseignement ; 4° l'ornement de la salle d'école ; 5° la conduite des élèves à l'école et en dehors de l'école ?

3. Dessin.

Deux éléments d'ornementation de style assyrien étaient dessinés à la planche noire, et accompagnés d'une explication indiquant aux aspirants que l'épreuve consistait à placer ces ornements dans un carré pour en former une composition décorative.

4. Ecriture.

Titre à disposer en employant les trois genres principaux d'écriture.

ED. CLERC.

EXERCICES SCOLAIRES

Préparation d'un morceau du livre de lecture.

Confiance en Dieu. Un homme pieux arriva un soir devant une ville dont les portes étaient fermées. Il appela, mais on ne voulut pas lui ouvrir. Mourant de faim et de soif, il fut obligé de coucher à la belle étoile. Il s'étendit à terre et s'endormit en disant : « Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! »

A côté de lui se tenait son âne, au bât duquel il avait suspendu une petite lanterne, pour sa sûreté pendant la route. Mais un coup de vent éteignit la lumière ; un lion survint et dévora l'âne. L'homme, en se réveillant, se trouva seul et dit : « Que la volonté de Dieu s'accomplisse ! » Il attendit tranquillement le jour.

Dès qu'il fit jour, il trouva toutes les portes ouvertes, la ville pillée, ruinée, saccagée. Elle avait été surprise, cette nuit-là, par une troupe d'ennemis ; tous les habitants avaient été tués ou faits prisonniers ; lui seul avait été épargné : « N'avais-je pas raison, s'écria-t-il, de m'en remettre à la volonté de Dieu ? Ce n'est qu'au matin que nous voyons pourquoi il nous a refusé quelque chose le soir.

HERDER.

Livre de lecture des écoles primaires du Jura bernois (degré intermédiaire), page 11.

1. Explication des mots et remarques grammaticales.

Pieux, piété ; portes de la ville ; coucher à la belle étoile ; bât, bâter ; saccager.

a) Participes sans auxiliaire :

Il trouva toutes les portes *ouvertes*, la ville *pillée, ruinée, saccagée.*

b) Participes conjugués avec l'auxiliaire *être* :

Les *portes* étaient *fermées. Il* fut *obligé* de coucher à la belle étoile. *Elle* avait été *surprise,* cette nuit-là, par une troupe d'ennemis.

Tous les *habitants* avaient été *tués* ou *faits* prisonniers ; *lui* seul avait été *épargné.*

c) Participes conjugués avec l'auxiliaire *avoir :*

Il avait *suspendu* une petite *lanterne* pour sa sûreté pendant la route.

Au matin nous voyons pourquoi Dieu nous a *refusé quelque chose* le soir.
La proposition simple:
a) Affirmative: Il attendit tranquillement le jour.
b) Négative: On ne voulut pas lui ouvrir.
c) Interrogative: N'avais-je pas raison de m'en remettre à la volonté de Dieu?
Exclamative: Que la volonté de Dieu s'accomplisse!

2. Compte rendu.

1. Un homme pieux arrive le soir devant une ville. Portes fermées. Il passe la nuit à la belle étoile. Sa confiance. 2. Coup de vent; lanterne; lion-âne. Coup de main des ennemis (ville pillée, habitants égorgés); réflexions de l'homme pieux.

3. Exercices grammaticaux.

L'homme pieux raconte ce qui lui est arrivé (première personne du singulier).

J'arrivai un soir devant une ville dont les portes étaient fermées. J'appelai, mais on ne voulut pas m'ouvrir. Mourant de faim et de soif, je fus obligé, etc.

Mettre le morceau au futur et à la première personne du singulier:

J'arriverai un soir devant une ville dont les portes seront fermées. J'appellerai, mais on ne voudra pas m'ouvrir. Mourant de faim et de soif, je serai obligé, etc.

4. Transformations.

a. Résumé. — Un homme pieux arriva un soir devant une ville dont les portes étaient fermées. Il fut obligé de coucher à la belle étoile.

Pendant la nuit, un coup de vent éteignit sa lanterne et un lion dévora son âne. L'homme pieux avait mis sa confiance en Dieu.

Le lendemain, il constata que la ville avait été surprise pendant la nuit. Tous les habitants avaient été tués ou faits prisonniers; lui seul avait été épargné.

b. Comparaison. — La pluie[1]) et *confiance en Dieu.* Dans les deux récits, on nous parle d'hommes en voyage. Dans le premier, il est question d'un marchand; dans le deuxième, d'un homme pieux.

Une fâcheuse aventure arrive au marchand, tandis que l'homme pieux a trois accidents assez sérieux. Celui-ci est content de son sort, tandis que celui-là murmure contre Dieu. Le marchand ne comprend les voies de la Providence qu'après avoir échappé au danger, tandis que l'homme pieux sait d'avance que Dieu ne veut que notre salut. Le premier a été préservé de la balle du brigand grâce à la pluie, tandis que le second a échappé aux ennemis parce qu'il a passé la nuit à la belle étoile et que sa lanterne a été éteinte et son âne dévoré par un lion. Le marchand sauve à la fois sa vie et sa bourse; l'homme pieux sauve sa vie seulement. H. Gobat.

BIBLIOGRAPHIE

Lectures-leçons d'agriculture, de sciences physiques et naturelles appliquées à la vie rurale, par E.-L. Bouvier et Léon Letrait, ouvrage destiné à l'enseignement primaire. 334 pages, 11/18 cm. — Librairie F. Nathan, 18, rue de Condé, Paris.

L'agriculture est certainement une des branches les plus importantes de notre industrie nationale. Aussi convient-il de former de bonne heure des agriculteurs laborieux, actifs et intelligents, qui sachent faire rendre à la terre tout ce dont elle est capable. Durant assez longtemps l'industrie agri-

[1]) Livre de lecture du Jura bernois, page 7.

cole de notre pays a souffert des procédés routiniers et surannés et est restée stationnaire. Quand elle est entrée dans le domaine de l'école, elle a trouvé bon nombre de détracteurs. Nous croyons qu'elle n'en a plus aujourd'hui. On a enfin compris que l'agriculture est une industrie semblable aux autres et que, pour s'y vouer avec quelque chance de succès, il faut être né agriculteur, être, comme on dit, du métier, ou avoir suivi un bon enseignement professionnel. Mais il n'est pas donné à tous les enfants de nos cultivateurs de suivre les cours des écoles *ad hoc*. Aussi faut-il leur fournir à l'école l'occasion d'acquérir les connaissances générales et fondamentales de cette science à la fois si complexe et si difficile. Nous disons science complexe, car elle est intimement liée à l'étude des sciences physiques et naturelles. Pour être bon agriculteur, pour sortir des sentiers battus et de l'ornière de la routine, pour se défaire des habitudes mauvaises, invétérées, il faut nécessairement posséder les principes fondamentaux de ces sciences.

C'est de l'acquisition de ces connaissances véritablement indispensables que traite le petit volume que nous présentons aujourd'hui au public et plus particulièrement aux membres du corps enseignant primaire. Edité avec le plus grand soin, illustré d'élégantes et charmantes gravures qui aident encore à la clarté du texte, composé d'après les indications et les prescriptions des agronomes et des praticiens les plus renommés de la France, pays agricole par excellence, l'ouvrage que nous présentons aux lecteurs de l'*Educateur*, est appelé à rendre de grands et réels services. Son retentissement en France a été considérable; en quelques jours (à la rentrée des classes), nous écrit l'éditeur, plus de 25,000 exemplaires ont été vendus. Ce succès s'affirmera encore, nous n'en doutons pas, dès que le manuel en question sera connu dans la Suisse de langue française. Nous ne pouvons que le recommander chaleureusement à tous nos collègues; nous espérons qu'ils nous sauront gré de leur avoir signalé un ouvrage qui, comme le disent les auteurs, rendra l'étude de l'agriculture facile et agréable aux enfants et leur inspirera de bonne heure l'amour de la vie des champs ou une vive sympathie pour les modestes travailleurs de la campagne.

L'éditeur Nathan est disposé à céder un *exemplaire spécimen* contre un mandat d'un franc, au lieu de fr. 1»50, à tous ceux de nos collègues qui lui en feront la demande. Nous aimons à croire que ce sacrifice engagera bon nombre d'instituteurs à examiner le volume et à l'adopter ensuite pour leurs élèves.

E. VAUCLAIR, inst.

P. Bauderet et Ph. Reinhard. *Grammaire et lectures françaises à l'usage des écoles allemandes.* Berne, Schmid, Francke & Cie, 13/20 cm., fr. 3»40.

L'ouvrage comprend trois parties. Les auteurs expliquent leur méthode au moyen d'un petit apologue, dans lequel un père, qui avait deux fils, veut leur apprendre à tous deux à nager; à l'aîné il explique méthodiquement tous les mouvements d'un bon nageur et les lui fait exécuter..... dans sa chambre : résultat presque nul, qui lui fait adopter une autre méthode pour le second de ses fils : il le jette brusquement à l'eau, et l'enfant se noie. « Ici, ajoutent les auteurs, comme en toutes choses, la vérité n'est évidemment ni à gauche, ni à droite; elle est au milieu. Aller sûrement du connu à l'inconnu; inculquer successivement à l'élève des connaissances peu nombreuses, mais lui apprendre à en tirer *immédiatement* parti, telle nous semble être la seule marche rationnelle; c'est aussi celle que nous avons essayé d'adopter.» — C'est pourquoi on ne trouve pas de règles dans ces manuels; les élèves doivent apprendre le français par des exemples et par de nombreux exercices : méthode hardie, qui mérite certainement d'être expérimentée, et qui, suivant nous, sortira victorieusement de l'épreuve, car elle a pour effet de couper avec la routine suivant laquelle on enseigne les langues vivantes comme on ne doit plus enseigner les langues mortes. — L'ouvrage de MM. Bauderet et Reinhard est complété par un *vocabulaire* de 46 pages.

M. Bauderet a publié seul un *Résumé de grammaire française,* 116 pages, à l'usage des écoles secondaires et des progymnases, conçu dans le même esprit.

ED. CLERC.